

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, BRAYELLE, DARRACQ, LIOT, VERGEZ, SIROT, DARTIGUENAVE, GARAT J.M., LARD.

Étaient absents excusés: Mmes et MM. BENESSE (pouvoir à P. LIOT), GUIOSE (pouvoir à M. VERGEZ), E. GARAT (pouvoir à J.M. GARAT), GIBARU (pouvoir à J. SIROT), VAN PEVENAGE.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025

Secrétaire de séance : Jean-Marc GARAT

Délibération n° 2025_04_11_D04

OBJET : FINANCES LOCALES - RESIDENCE JEAN MIREMONT HABITAT INCLUSIF SOCIAL
POUR SENIORS : REALISATION D'UN EMPRUNT

Rapporteur : Julien SIROT

M. SIROT, conseiller municipal délégué aux finances communales rappelle que ce projet d'investissement est de 1 361 422,50 € HT soit 1 633 707 € TTC.

Quasiment toutes les subventions ont été accordées, reste la demande de subvention AGIRC-ARRCO qui est en cours d'instruction auprès de leurs services.

Le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES EN EUROS		
Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Résidence J. Miremont habitat inclusif social	1 361 422,50	1 633 707,00

RECETTES EN EUROS		
Financeurs - Dispositifs	Montant TTC	Taux
<i>Aides publiques</i>		
AGIRC-ARRCO (<i>subvention espérée</i>)	266 995,00	16,34 %
ETAT - DETR	226 552,00	13,87 %
Département des Landes – Soutien au déploiement de l’habitat inclusif	60 000,00	3,67 %
C.C. MACS – Aide à la production de logement locatifs sociaux	22 500,00	1,38 %
MSA – Soutien au projet d’inclusion sociale et d’habitats partagés	20 000,00	1,22 %
ETAT - FCTVA	266 414,00	16,31 %
Sous-total 1	862 461,00	52,79 %
<i>Autofinancement</i>		
CARSAT Aquitaine – Prêt à taux 0%	313 168,00	19,17 %
Fonds propres	458 078,00	28,04 %
Sous-total 2	771 246,00	47,21 %
TOTAL (sous-total 1 + sous-total 2)	1 633 707,00	100,00 %

M. SIROT propose d’inscrire un emprunt pour financer cet investissement sur la base d’un montant de 458 078 €.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire et M. SIROT à lancer une consultation auprès d’organismes bancaires, ce qui pourra être fait prochainement afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires en lien avec cet emprunt au budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 13 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Accepte de faire appel à un emprunt pour financer ce projet d'investissement,
- Accepte qu'une consultation soit lancée auprès de plusieurs organismes bancaires afin d'obtenir plusieurs propositions de prêts.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr , à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE,

le secrétaire de séance,



Jean-Marc GARAT.

